

Swimming Club Rixensart

Conditions d'inscription

- Pour les familles ayant 3 inscriptions ou plus dans le club, chaque cotisation bénéficie d'une réduction de 20,00 €.
- L'inscription est effective dès réception du paiement de la cotisation. Elle doit être faite dans les 15 jours après l'inscription et au plus tard le premier août 2024 sur le compte : BE54 0014 1241 7097 (GEBABEBB) avec la communication : NOM + PRENOM du nageur mention du groupe saison 2024-2025.
- Un nageur qui n'est pas en ordre de cotisation pour la reprise au mois de septembre 2024 se verra refuser l'accès aux cours du SCR.
- Chaque cotisation payée reste acquise au club.

 Certains cas, avec l'accord du SCR, permettent un remboursement éventuel, calculé au prorata du nombre de cours prestés ou restants.
 - o Certificat médical de longue durée (> à 1 mois).
 - o Fermeture pour circonstance exceptionnelle si le SCR est en cause.
 - Le remboursement sera effectué en fin de saison.
- Le montant de la cotisation ne comprend pas l'entrée de la piscine. Veuillez-vous renseigner à la piscine pour les abonnements.
- Le SCR a le droit de modifier les conditions et tarifs sans préavis.
- La saison de l'école de natation commence le 2 septembre 2024 et se termine le 31 décembre 2024.
- L'école de natation est fermée les jours fériés et durant les vacances scolaires déterminées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour plus de renseignements :

https://www.scrixensart.be secretariat.edn@scrixensart.be